



Non au recul de l'âge de la retraite. C'est dans la rue et par la grève que l'on gagnera !

Le 1^{er} article du projet de loi sur la réforme des retraites a été adopté ce week-end au Sénat. Il instaure la fin progressive de cinq régimes spéciaux dont celui de la CRPCEN. L'article prévoit l'application de la fameuse « *clause du grand-père* » pour que seules les personnes recrutées à partir du 1^{er} septembre 2023 convergent vers le régime général.

La fermeture de notre régime aux nouveaux entrants va créer de la discrimination entre les salarié.e.s et la profession sera beaucoup moins attractive (difficulté de recrutement, baisse des pensions).

Nous ne pouvons accepter cette stigmatisation de notre régime autonome, équilibré et construit par des ressources issues des cotisations salariales et patronales et du chiffre d'affaires des notaires.

Notre régime ne coûte rien à l'état ni aux contribuables, il permet de fidéliser les salarié.e.s et depuis sa création en 1937 a permis une cohésion sociale au sein de la branche.

Nous pouvons et devons gagner, pourvu que l'on s'y mette tous. Mais nous gagnerons cette bataille contre cette réforme inique qui recule l'âge de la retraite que par la grève, les manifestations et le blocage du pays. Il faut faire plier le gouvernement et le patronat par tous les moyens possibles. Il faut arrêter le travail, bloquer la production, construire partout des manifestations encore plus importantes que les précédentes pour montrer notre détermination à gagner.

Le jeudi 9 mars, les organisations de jeunesse appellent au débat d'une grande mobilisation, tant dans les lycées que dans les universités. De nombreux secteurs comme la RATP, les cheminots, l'énergie...ont appelé à une grève reconductible. D'autres secteurs devraient les rejoindre. C'est dans chaque entreprise, chaque service et établissement, chaque lieu de travail que la question de la grève reconductible doit être posée.

Cette grève reconductible peut prendre plusieurs aspects, d'un arrêt de travail par journée entière à quelques heures par jour, tous les deux jours... C'est ensemble qu'il faut le décider. Mais c'est une nécessité. En effet, l'histoire nous montre que la grève par procuration ne fonctionne pas. Pour gagner, il faut s'y mettre tous, partout et en même temps. Il n'y a pas les « secteurs-clés » et ceux qui pourraient les soutenir.

C'est pourquoi la Fédération CGT des sociétés d'études appelle à une grève du 8 mars au 31 mars 2023. L'objectif est de permettre à chacun de s'organiser dans chaque étude pour arrêter le travail selon des occurrences à définir ensemble et de participer à des initiatives territoriales.

Pas touche à ma caisse !



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr